

*Ports de pêche et de plaisance*

Il y a de cela deux ou trois ans, mais à la suite de la réunion et de la tournée, nous avons réussi, pour la première fois, à obtenir des décisions de sorte qu'au moins cinq régions de la baie de Fundy ont été choisies, des fonds leur ont été alloués pour certains travaux, dans certains cas, des travaux essentiels et, dans d'autres, des travaux d'entretien pour conserver les installations existantes en bon état. Cependant, malgré cet effort qui remonte à deux ou trois ans, au moins trois autres petits ports de ma région ont perdu leurs quais; dans le cas de Harbourville, le ministère affirme qu'il en coûtera plus d'un million de dollars pour remplacer non seulement le quai mais aussi le brise-lames qui a été emporté.

J'admets volontiers—les fonctionnaires n'ont pas à me l'apprendre—que, dans bien des cas, la valeur des prises de poisson ne justifie pas ces dépenses. Pour ma part, je prétends qu'il faut tenir compte d'autres facteurs que la valeur du poisson, quand on tente d'évaluer la vie d'une petite collectivité. J'espère que nous pourrions étudier la question au comité. J'ignore si le bill lui donne assez de pouvoirs, mais j'estime que le ministre devrait pouvoir s'associer à la province dans le cas d'entreprises où l'emplacement des installations ne sera pas décidé uniquement en fonction de la valeur des prises. J'espère qu'on pourra adopter un programme conjoint avec la province qui tienne compte à la fois de la valeur des prises et d'autres facteurs dans la localité en cause.

Je reconnais que bien des villages côtiers ne sont pas aussi prospères qu'autrefois. Nous venons de porter nos limites territoriales à 200 milles et le poisson est une ressource renouvelable. Je conseille aux députés de manger du poisson, car non seulement il donne de la mémoire, mais c'est une excellente source de protéines. C'est un bien meilleur aliment que le poisson que l'on pêche dans nos rivières polluées, mais je m'éloigne du sujet. Le gouvernement fédéral pourrait très bien, par exemple, participer à un programme associé de très près aux loisirs, au tourisme ou aux autoroutes. Dans bien des endroits de ma circonscription, l'état de la route d'un village dépend de l'entretien du brise-lames; quand le brise-lames cède, la route est endommagée par la mer.

Cela s'est déjà produit dans certaines parties de ma région. Pourtant, il n'est pas rare d'entendre dire au ministère de la Voirie «Miséricorde, nous n'arrivons pas à entretenir les routes, parce que le brise-lames a cédé et cela relève du gouvernement fédéral», et les autorités fédérales de répondre: «Nous ne pouvons reconstruire la route, car c'est un domaine de compétence provinciale». Le plus triste, c'est qu'indépendamment des compétences concernées, les gens du village n'ont plus de route.

J'espère que, grâce aux pouvoirs conférés par le bill et en y mettant un peu d'imagination, on pourra en arriver à un plan global d'aménagement qui comprendrait aussi bien la pêche que la plaisance, le tourisme et le réseau routier. J'ignore, monsieur l'Orateur, si vous vous êtes déjà promené en voiture le long des côtes de ma circonscription, mais, si c'est le cas, vous avez certainement noté une différence marquée entre un village de pêcheurs qui possède, ne serait-ce qu'un petit quai, auquel sont amarrées des bateaux de plaisance et quelques chalutiers, et un autre village, un peu plus loin, où il suffit de regarder l'état des maisons et la porte close du seul magasin du

coin pour savoir qu'il n'y a pas de quai. C'est une situation que je voudrais voir étudier par le comité.

Je voudrais aussi mentionner un autre point touchant l'attribution de fonds. Je ne sais pas combien de temps il me reste, car je sais que le temps de parole est limité. Je voudrais me renseigner sur ce point et j'espère que nous aurons des explications à ce sujet au comité. Lorsque vous parlez de rationalisation et de la vie des villages le long de la côte, que ce soit la côte est ou la côte ouest, je voudrais savoir comment se fera l'attribution des fonds. J'aimerais que le ministre nous donne plus de détails à ce sujet.

Certains députés qui ont plus d'ancienneté que moi ont toujours eu des doutes à ce propos. Se base-t-on vraiment sur la valeur du poisson au débarquement ou se fonde-t-on parfois sur des considérations d'ordre électoral? Je pense qu'à vrai dire, les secondes avaient autrefois la préférence sur la première. Si vous pouviez à la fois assurer certaines prises et un certain nombre de voix, vous pouviez être certain d'avoir votre quai. Je dois toutefois préciser que c'était surtout valable à une époque aujourd'hui révolue.

Maintenant, le montant des crédits affectés à la Nouvelle-Écosse varie selon les zones et les régions. On prévoit un certain budget pour les différentes zones. Vous essayez de vous en tirer avec ce budget dans votre région. Il existe cependant des zones plus étendues. J'ignore combien de députés se rendent compte du rôle crucial que joue le poisson dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. On nous parle continuellement de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique et du noble saumon qui frappe davantage l'imagination que les espèces courantes de poisson que l'on capture en Nouvelle-Écosse. Il y a deux ans, j'ai appris à ma grande surprise que, d'après un rapport du ministère des Pêches sur la Nouvelle-Écosse, la valeur des prises au débarquement était plus élevée dans cette province qu'en Colombie-Britannique. Pour l'ensemble des provinces de l'Atlantique, cette valeur est de loin supérieure à celle de la Colombie-Britannique.

Pendant deux ans, la Nouvelle-Écosse a devancé la Colombie-Britannique. Elle n'est pas en première position, mais en deuxième habituellement. La valeur des prises s'élevait à plus de 60 millions de dollars, tandis qu'elle était de 58 millions de dollars en Colombie-Britannique. Il s'agit donc d'une activité cruciale pour l'économie. Elle joue également un rôle au niveau des exportations, mais je ne m'étendrai pas sur cet aspect de la question. Il y a deux ans, je m'échinai à essayer de trouver des capitaux pour la réparation, l'entretien ou la construction de quais dans ma région, et les responsables du ministère ont reconnu devant moi, mais à titre officieux, qu'aucune région de la Nouvelle-Écosse ne recevait suffisamment de crédits si l'on se basait sur la valeur des prises au débarquement. Cela se passait en 1971-1972 et en 1973-1974.

Je tiens à faire consigner cela au compte rendu dans l'espoir que le ministre aura l'occasion d'étudier la question et de nous fournir une explication plus détaillée à l'étape de l'étude en comité. J'aimerais savoir en quoi consiste la formule. J'ai ici des chiffres touchant l'octroi de fonds aux programmes d'amélioration des ports. Ils se rapportent à trois années de base, soit 1973-1974, 1974-1975 et 1975-1976, et concernent les Maritimes dans leur ensemble.